L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE) , M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE),M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :
MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL)

Date de la convocation : JEUDI 6 AVRIL 2023

Secrétaire de séance : M. DUMOULIN

D2023-23 Convention relative à la récupération d'objets en vue de leur réemploi avec HexEco :

Dans le cadre de son projet de territoire zéro déchet zéro gaspillage, Decoset a décidé de prendre en charge le choix des acteurs du réemploi qui seront amenés à récupérer, dans les espaces dédiés à cet effet à l'intérieur de ses déchèteries, les objets devant être réemployés.

L'association HexEco est spécialisée dans le réemploi d'articles de sport.

La présente convention définit le cadre général et les conditions particulières d'application entre les parties en présence la récupération d'objets en vue de leur réemploi sur les déchèteries exploitées en régie.

Elle prend effet à compter de la date de signature des parties en présence et est conclue jusqu'au 31 octobre 2023. Elle est renouvelée par tacite reconduction pour une durée d'une année, soit jusqu'au 31 octobre 2024.

Considérant le projet de convention annexé à la présente délibération,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention pour le réemploi sur les déchèteries en régie avec l'association HexEco
- **AUTORISE** M. Le Président à signer la convention et les documents afférents
- **S'ENGAGE A INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20230414-D2023-23-DE
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

Ainsi fait à BALMA, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance
M. DUMOULIN

S.M. DECOSET - DEchèteries - COllectes - SElectives - Traitements

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*16*	*32*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*48*
Présents	9	8	17
Votants	9	8	17
Pouvoirs	0	1	1
Total de voix	**18**	**9**	**27**
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	18	9	27

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20230414-D2023-23-DE
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023